

L'an DEUX MIL ONZE, le SAMEDI 23 AVRIL, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 10).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ KICHENIN Virgile/ Didier EUPHRASIE/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ DINDAR Ibrahim/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 23, au Rapport n° 11/2-13)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ CHÉFIARE Claudine

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette		par VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
NATIVEL Mickaël		par ANNETTE Gilbert
JAVEL François	pour toute la durée de la séance	par ANDAMAYE Marie-Annick
VARONDIN Frédéric		par PELTIER Hélyette
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
INGAR Iqbal		par ALLIÉ Carmen
HOARAU Serge		par VICTORIA René-Paul
SALIMINA Patricia		par CHÉFIARE Claudine
TOQUET Stéphanie	à son départ, à 10 h 35, au Rapport n° 11/2-23	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 11/2-24
au titre de la Caisse des Ecoles
- PAULÉE Marie-Thérèse
- PICARD Hajasoa
- VARONDIN Frédéric
- FRANÇOISE Gérard
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- BARDIÈRE Jean-Michel (représentant les professeurs des écoles)

- (*) MAILLOT Gérald Rapport n° 11/2-27
au titre du SIDEO
- ESPÉRET Jean-Pierre
- LOWINSKY Jacques

- KICHENIN Virgile Rapport n° 11/2-29
au titre du CAUE
- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-30
au titre de la SHLMR
- Emmanuel HOARAU (en qualité de Conseiller Général)

- ORPHÉ Monique Rapport n° 11/2-31
au titre de la SIDR
- (*) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-31
au titre de la SHLMR
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)

SIDEO Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique
(Comité Syndical du)

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(*) élu absent à la séance

.../...

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- LAURET Edmond au titre de la SEDRE Rapport n° 11/2-32

- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 11/2-33
- (1) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

- LAURET Edmond au titre de la SEDRE

- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 11/2-35
- (1) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

- LOWINSKY Jacques au titre de la SHLMR Rapport n° 11/2-37
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS Rapport n° 11/2-39
- ANDAMAYE Marie-Annick
- ORPHÉ Monique
- TURPIN Marie-Annick
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- (2) ISIDORE Marylise
- PESTEL René Louis
- (3) ALBANY Christian
- (4) TROTET Maryse

- ANNETTE Gilbert au titre de la MLN
- AHAMADI Salama
- ANDAMAYE Marie-Annick
- KICHENIN Virgile
- LOWINSKY Jacques

- ANDAMAYE Marie-Annick au titre de l'OTI Nord
- (5) JAVEL François

- BAREIGTS Éricka au titre de l'UR

SEDRE Société d'Équipement du Département de la Réunion
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
 SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion
 CCAS Centre Communal d'Action Sociale
 MLN Mission Locale Nord
 OTI Nord Office de Tourisme Intercommunal du Nord
 UR Université de la Réunion

(1) à (5) élus absents à la séance

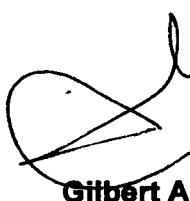

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

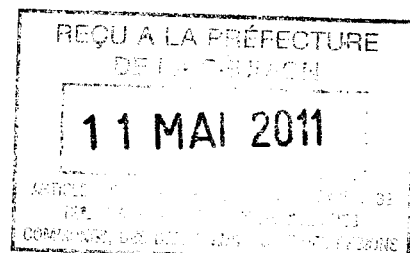
Elus	Horaires ARRIVÉES	Remarques
NAILLET Philippe	à 10 h 23	au Rapport n° 11/2-13
	DÉPARTS	
TOQUET Stéphanie	à 10 h 35	au Rapport n° 11/2-23 procuration à DINDAR Ibrahim

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 5 mai 2011 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

- 5 MAI 2011

LE MAIRE



 Gilbert ANNETTE



OBJET ACQUISITION DE TERRAINS (BATIS ET NON BATIS)

* Parcelles bâties

- 1° DM 610 / Boulevard Mondon – Les Camélias / M. Eric PAYET,
- 2° BE 616/ 4 Allée du Cimetière à Sainte-Clotilde / M DE FONDAUMIERE Bruno,

* Parcelles non bâties

- 1° DM 712 / Rue du Château Morange – Les Camélias / SIDR,
- 2° DM 668 / Boulevard Notre Dame de la Trinité – Les Camélias / SIDR,
- 3° BC 404 / Rue Etienne Sinaya – Sainte Clotilde / SIDR,
- 4° DH 244 / Avenue Gaston Monnerville – Bellepierre / SEDRE,
- 5° DK 346-415-420-429 / Avenue Gaston Monnerville / SEDRE,
- 6° EP 43 / Allée des Cannas – La Colline / Consorts CAZAL,
- 7° EP 48 / Allée des Cannas – La Colline / M. et Mme MADE Gilbert,
- 8° EH 19p/ 1 Bis Chemin des Brises – la Montagne / modification partielle de la Délibération n° 10/5-33 du 25/09/2010 / M. et Mme DIJOUX Pierre Guy (usufruitiers) et M Paul Henri LEMERLE (nu-proprétaire)

CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES

Je vous propose de vous prononcer sur les acquisitions de terrains, désignés ci-après, aux conditions mentionnées dans le tableau joint en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- 1° signer les actes d'acquisitions correspondants,
- 2° procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction de ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

M Gilbert ANNETTE

OBJET ACQUISITION DE TERRAINS (BATIS ET NON BATIS)

* Parcelles bâties

- 1° DM 610 / Boulevard Mondon – Les Camélias / M. Eric PAYET,
- 2° BE 616/ 4 Allée du Cimetière à Sainte-Clotilde / M DE FONDAUMIERE Bruno,

* Parcelles non bâties

- 1° DM 712 / Rue du Château Morange – Les Camélias / SIDR,
 - 2° DM 668 / Boulevard Notre Dame de la Trinité – Les Camélias / SIDR,
 - 3° BC 404 / Rue Etienne Sinaya – Sainte Clotilde / SIDR,
 - 4° DH 244 / Avenue Gaston Monnerville – Bellepierre / SEDRE,
 - 5° DK 346-415-420-429 / Avenue Gaston Monnerville / SEDRE,
 - 6° EP 43 / Allée des Cannas – La Colline / Consorts CAZAL,
 - 7° EP 48 / Allée des Cannas – La Colline / M. et Mme MADE Gilbert,
 - 8° EH 19p/ 1 Bis Chemin des Brises – la Montagne / modification partielle de la Délibération n° 10/5-33 du 25/09/2010 / M. et Mme DIJOUX Pierre Guy (usufruitiers) et M Paul Henri LEMERLE (nu-propriétaire)
-

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

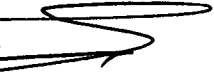
ARTICLE 1 Autorise le Maire à procéder aux acquisitions des parcelles sus référencées et dont les principales caractéristiques sont mentionnées dans le tableau joint en annexe, pour lesquelles des propositions financières à l'amiable ont été acceptées par les propriétaires concernés.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Délibération n° 11/2-33

ARTICLE 3 Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 Terrain non bâti - Article 2115 Terrain bâti) du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 5 MAI 2011

**LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE

RECU A LA PREFECTURE
ET A LA MAIRIE
11 MAI 2011
MAYORALTY OF SAINT-DENIS
MAYORALTY OF SAINT-DENIS

ACQUISITION DE TERRAIN BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
DM 610 (Zone Uj au PLU)	296 m ² (selon les données du Cadastre)	Boulevard Mondon 35 Lotissement SIDR Les Camélias - 97400 Saint-Denis	M. PAYET Eric Joseph	95 000.00 €, (compatible avec l'avis n° 2011-411V0013 de France Domaine établi en date du 7 janvier 2011.)	<p>L'acquisition amiable du bien bâti cadastré DM 610 entre dans le plan d'action foncière et opérationnelle du projet de renouvellement urbain des Camélias et plus particulièrement dans la construction de nouveaux ensembles immobiliers locatifs de la SIDR le long du boulevard Mondon.</p> <p>Cette acquisition, bien que négociée par la SIDR, sera réalisée dans un premier temps par la Ville de Saint-Denis dans le but d'obtenir des subventions de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).</p> <p>Le bien est acquis « libre de toute location ».</p> <p>Néanmoins, la Ville est favorable au maintien temporaire de la mère du vendeur (occupante actuellement à titre gratuit) pour une durée ferme et maximale de UN AN (non prorogeable) à compter de la signature de l'acte de vente. La SIDR s'engageant parallèlement et durant ce laps de temps à la reloger dans l'une de ses opérations sur le secteur.</p>

ACQUISITION DE TERRAIN BATI

2/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
BE 616 (Zone Ud au PLU)	357 m ² (selon les données du Cadastre)	4, allée du Cimetière 97490 Sainte-Clotilde	M. DE FONDAUMIERE Bruno	273 900,00 € (compatible avec l'avis n° 2011-411V0233 de France Domaine établi en date du 21 février 2011).	<p>Le groupe d'habitations de l'Allée du Cimetière est visé à moyen terme par un projet d'extension du cimetière de Sainte-Clotilde, matérialisé au plan local d'urbanisme par l'emplacement réservé n° 274.</p> <p>Dans ce cadre, M. DE FONDAUMIERE a proposé à la Ville la cession amiable de son bien bâti (maison à usage d'habitations).</p> <p>Après négociations, les parties se sont entendues pour régulariser cette transaction moyennant le paiement d'un prix fixé à 273 900,00 € compatible avec l'avis de France Domaine sollicité à cet effet.</p>
TOTAL				368 900,00 €	

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

3/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
DM 712	2 306 m ² (selon les données du Cadastre)	Rue du Château Morange Les Camélias - 97400 Saint Denis	SIDR	1 €	<p>La création de la parcelle DM 712 résulte d'un document d'arpentage établi en date du 5 novembre 2001 sous le numéro 6820X. Elle fait actuellement l'objet d'un enregistrement auprès du Service du Cadastre suite à la publication au Bureau des Hypothèques de Saint-Denis d'un acte rectificatif d'échange entre la Commune et la SIDR daté du 20 février 2011.</p> <p>La parcelle DM 712 correspond dans les faits à l'emprise de la rue du Château Morange ouverte à la circulation publique.</p> <p>De plus, cette emprise est concernée par un emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme en vue de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine des Camélias.</p> <p>Cette parcelle a donc vocation à être intégrée dans le patrimoine communal en vue de son classement dans le domaine public</p> <p>L'acquisition de ce terrain est donc opportune pour la collectivité. Le prix de UN euro symbolique a été librement négocié et accepté par les parties.</p>

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

4/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
DM 668 (Zone Ud au PLU)	422 m ² (selon les données du Cadaastre)	Boulevard Notre-Dame de la Trinité - 209 Lotissement SIDR Les Camélias - 97400 Saint-Denis	SIDR	1 €	Cette parcelle non bâtie fait l'objet d'un projet d'aménagement, en espace public communal, dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Camélias. A ce titre, son acquisition auprès de la SIDR a été librement négociée et acceptée au prix de UN euro symbolique.

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

5/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
BC 404	532 m ² (selon les données du Cadastre)	Rue Etienne Sinaya 97490 Sainte Clotilde	SIDR	1 € (Le prix négocié est inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine. Ce dernier n'a donc pas été sollicité.)	L'acquisition amiable de cette parcelle fait suite au programme de résidentialisation de la SIDR sur son groupe d'habitations Deux Canons III à Sainte-Clotilde. A l'issue, cette bande de terrain a permis l'élargissement de la Rue Etienne Sinaya et garantit aujourd'hui aux services de secours l'accès permanent à la rive Est de la ravine des Patates-à-Durand. L'acquisition de ce terrain est donc réalisée en vue d'être classé dans le domaine public communal. A ce titre, son acquisition auprès de la SIDR a été librement négociée et acceptée au prix de UN euro symbolique.

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

6/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
DK 346-415-420-429	1 770 m ² environ	Avenue Gaston Monnerville (périmètre de la ZAC BELLEPIERRE aujourd'hui clôturée) 97400 Saint-Denis	SEDRE	1 €	Ce terrain non bâti est rétrocédé à l'amiable à la Ville par la SEDRE au titre de la clôture de l'opération d'aménagement dénommée ZAC BELLEPIERRE intervenue en date du 13 décembre 2008. Le prix de cession à UN euro symbolique a été accepté amiablement par les deux parties.

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

7/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
DH 244	89 m ² (selon les données du Cadastre)	Allée des Topazes (périmètre de la ZAC BELLEPIERRE aujourd'hui clôturée) - 97400 Saint-Denis	SEDRE	1 €	Ce terrain non bâti est rétrocédé à l'amiable à la Ville par la SEDRE au titre de la clôture de l'opération d'aménagement dénommée ZAC BELLEPIERRE intervenue en date du 13 décembre 2008. Le prix de cession à UN euro symbolique a été accepté amiablement par les deux parties.

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

8/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
EP 43 (Zone AUm au PLU)	360 m ² (selon les données du Cadastre)	Allée des Cannas La Colline 97400 Saint Denis	Succession de M. CAZAL Anthony : - M. CAZAL Jean – Louis, - M. CAZAL Hubert, - M. CAZAL Cléry, - Mme CAZAL Eglantine épouse HOAREAU (représentante de l'indivision)	39 600.00 €, (compatible avec l'avis n° 2011- 411V2363 de France Domaine établi en date du 31 janvier 2011).	<p>La parcelle EP 43 se situe le long de l'Allée des Cannas au centre du périmètre de la zone AUm du plan local d'urbanisme délimitant l'ancien lotissement dit « Les Capucines ».</p> <p>Cette parcelle de 360 m² n'est réglementairement pas constructible du fait de l'absence de voiries et réseaux divers aux normes.</p> <p>Dans ces conditions, les membres de la succession de M. CAZAL Anthony ont accepté l'offre amiable de la commune d'acquiescer leur bien au prix maximum de 110 €/m², compatible avec l'avis financier de France Domaine, en vue de la restructuration foncière et urbaine de l'ex-lotissement Les Capucines.</p> <p>A ce jour, la commune maîtrise 11 parcelles non bâties sur ce secteur (sur 122 lots créés à usage d'habitation).</p>

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

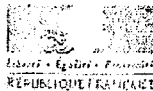
9/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
EP 48 (Zone AUm au PLU)	409 m ² (selon les données du Cadaastre)	Allée des Cannas La Colline 97400 Saint Denis	M.Mme MADE Gilbert	40 900.00 €, (conforme à l'avis n° 2011- 411V1581 de France Domaine établi en date du 31 janvier 2011).	<p>La parcelle EP 48 se situe le long de l'Allée des Cannas au centre du périmètre de la zone AUm du plan local d'urbanisme délimitant l'ancien lotissement dit « Les Capucines ».</p> <p>Cette parcelle de 409 m² n'est réglementairement pas constructible du fait de l'absence de voiries et réseaux divers aux normes.</p> <p>Dans ces conditions, les propriétaires ont accepté l'offre amiable de la commune d'acquérir leur bien au prix maximum de 100 €/m², conforme à l'avis financier de France Domaine, en vue de la restructuration foncière et urbaine de l'ex-lotissement Les Capucines.</p> <p>A ce jour, la commune maîtrise 11 parcelles non bâties sur ce secteur (sur 122 lots créés à usage d'habitation).</p>

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

10/10

Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
EH 19p (Zone Uh au PLU)	50 m ² environ	1 Bis Chemin des Brises 97417 La Montagne	M et Mme DIJOUX Pierre Guy (usufruitiers) Et M Paul Henri LEMERLE (nu-proprétaire)	150 €/m ² (soit 7 500 € environ, prix inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine fixé par arrêté ministériel)	Par une précédente Délibération Municipale du 25 septembre 2010, la commune s'était engagée à acquérir, au titre de la voirie, la parcelle non bâtie cadastrée EH 19p, auprès de M DIJOUX qui s'est déclaré être le seul propriétaire. Or, il apparaît que ce terrain fait l'objet d'un démembrement du droit de propriété entre M et Mme DIJOUX, usufruitiers, et Monsieur Paul Henri LEMERLE, nu-proprétaire. Aussi, il y a lieu de modifier la décision de l'Assemblée Délibérante en mentionnant également le nom du nu-proprétaire ; les autres mentions relatives à cette acquisition ne changent pas.
TOTAL				88 005,00 €	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7500 R

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉUNION

AVIS DU DOMAINE



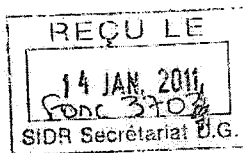
ACQUISITION AMIABLE

Brigade d'Évaluation Domaniale
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'État art R 4 du décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :

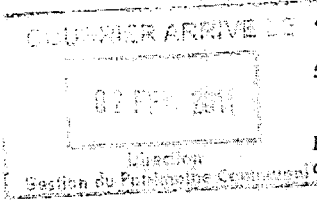
Références : N° dossier : 2011-411V0013
Affaire suivie par : L. SAVIRAYE
Téléphone : 02 62 94 05 85
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : tdomaine104@defip.finances.gouv.fr



1 Service consultant : SIDR

2 Date de la consultation : 4/01/2011

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition amiable / projet ANRU



4 Propriétaire présumé M. PAYET Eric

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : ST DENIS

Parcelle cadastrée DM n° 610, d'une superficie de 296 m² encombrée d'une maison en dur sous dalle d'environ 59 m² construite en 1962.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Éléments particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au PLU actuel Zone : U1

6 Origine de propriété : Indéterminée

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 83 000 €

Marge de négociation de 15 %

12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

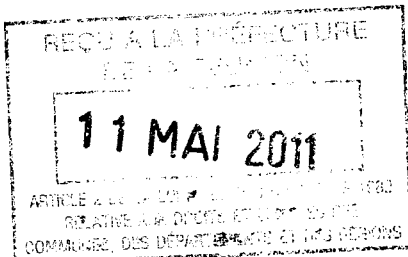
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint-Denis le 7 janvier 2011

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Réunion

L'Inspecteur du Trésor Public

Lilian SAVIRAYE
Lilian SAVIRAYE



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M/2-33

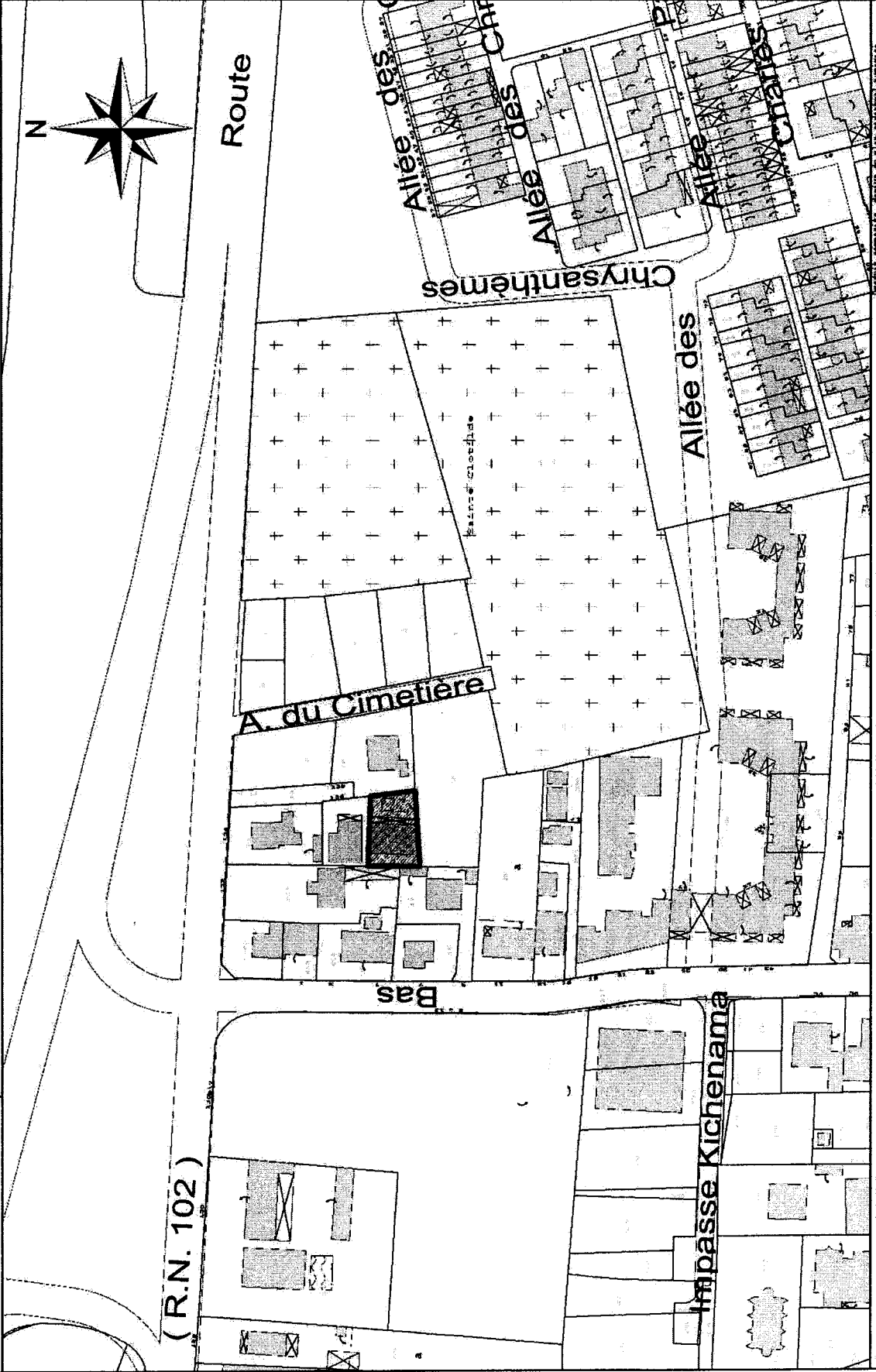
LE MAIRE



BE 616

PLAN de SITUATION

1 / 1500



MAIRIE DE SAINT-DENIS

DATE DU TIRAGE: 15-03-2011.08-41:52.Mir

PROJET: SITUATION, PLAN DE SITUATION, PLAN DE
DESIGNATION, PLAN DE SITUATION, PLAN DE
DESIGNATION, PLAN DE SITUATION / Droits réservés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉUNION

N° 7300 R

AVIS DU DOMAINE

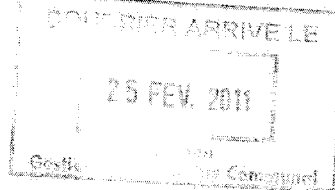


Brigade d'Évaluation Domaniale
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

ACQUISITION AMIALE

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'État art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : 2011-411V0233
Affaire suivie par : L. SAVIRAYE
Téléphone : 02 62 94 05 85
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : ladomaine194@drfp.finances.gouv.fr



1 Service consultant : MAIRIE DE SAINT-DENIS

2 Date de la consultation : 14/02/2011

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Extension du cimetière de Sainte Clotilde.

4 Propriétaire présumé M. DE FONDAUMIERE Bruno

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : ST DENIS

Parcelle cadastrée BE n° 616 d'une superficie de 357 m², encombrée d'une maison à usage d'habitation.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU actuel Zone : Ud
Emplacement réservé n° 274 (extension du cimetière de Sainte Clotilde).

6 Origine de propriété : Indéterminée

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 253 000 €

Marge de négociation de 10 %

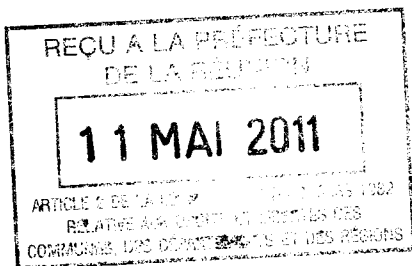
12 Observations particulières :

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an
Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint-Denis le 21 février 2011
Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Réunion
Par délégation, l'Inspecteur

Lilian SAVIRAYE



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉGION DE LA RÉUNION

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 24/3/2011
En annexe à la Délibération N° M12-33

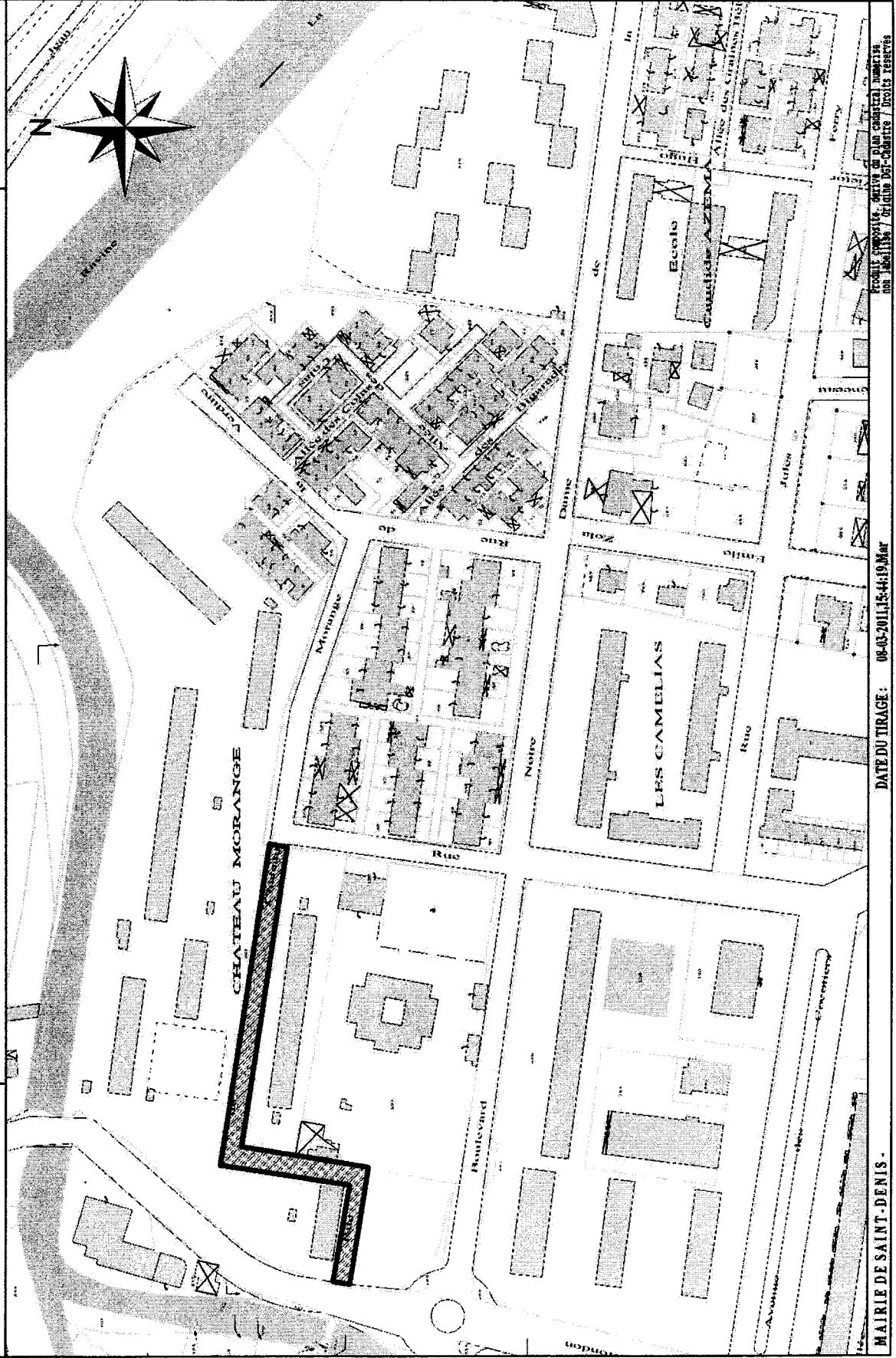
LE MAIRE



DM 712

PLAN DE SITUATION

1 / 2000



PROJET DE PLAN DE SITUATION
DU TERRAIN / GRAND HOTEL / BOIS TEREES

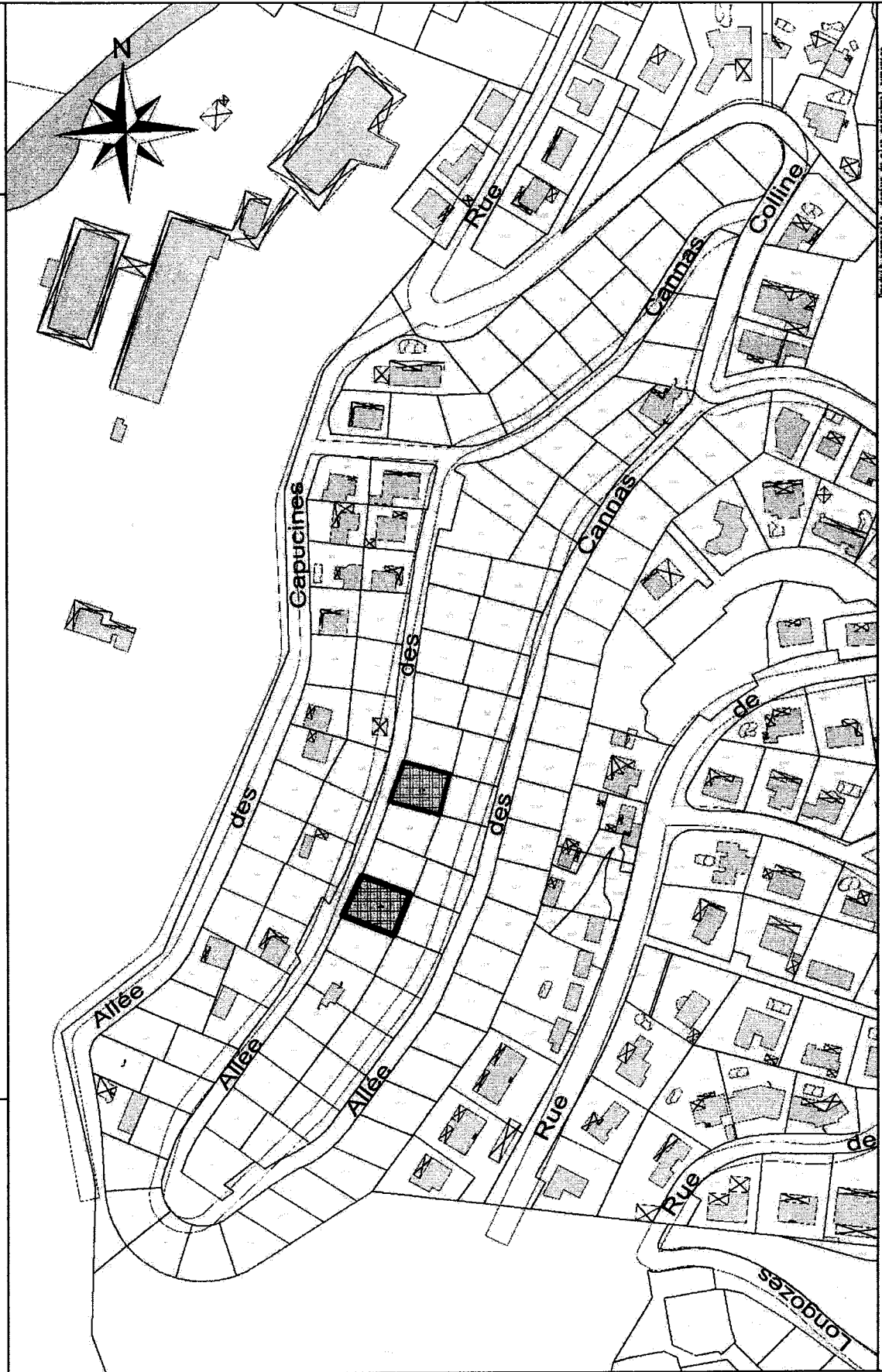
DATE DU TRAGE: 08-03-2015-15:44:19.MAR

MAIRIE DE SAINT-DENIS

EP 43 & EP 48

PLAN de SITUATION

1 / 2000



Mairie de Saint-Denis

DATE DU TIRAGE: 15-03-2011 08:37:50 AM

PROJET DE PLAN DE SITUATION
sur les sites / sections des caractères / parcelles prescrites



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7300 N-R

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉUNION

AVIS DU DOMAINE



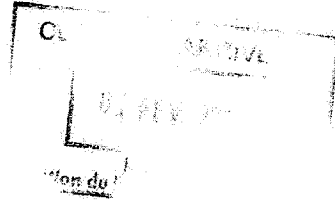
ACQUISITION AMIABLE

Brigade d'Évaluation Domaniale
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 2011-411V2363
Affaire suivie par : L. SAVIRAYE
Téléphone : 02 62 94 05 85
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : tedomaine104@dgfin.finances.gouv.fr



- 1 Service consultant : Commune de Saint-Denis
- 2 Date de la consultation : 2/12/2010S
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition amiable
- 4 Propriétaire présumé : Succ Vve CAZAL Anthony
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : ST DENIS
- Parcelle EP n° 43, d'une superficie de 360 m², terrain en friches.
- 5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Éléments particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU actuel Zone : AUm / Emplacement réservé n° 475
Au PPR : Bg
- 6 Origine de propriété : Indéterminée
- 7 Situation locative : Libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 36 000 €

Marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières :

L'évaluation demandée, n'étant prévue par aucun texte législatif ou réglementaire, est effectuée à titre officieux.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint-Denis le 31 janvier 2011

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Réunion

Par délégation, L'Inspecteur du Trésor Public

Lilian SAVIRAYE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

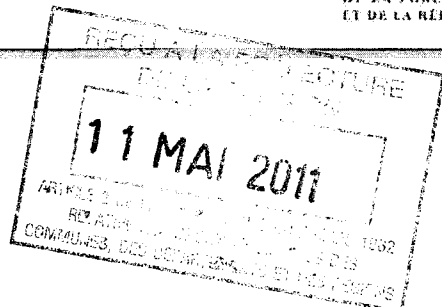
Page 1 sur 1

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis

En séance du 23/4/2011

En annexe à la Délibération N° 112-33

LE MAIRE





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7300 N-R

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION

AVIS DU DOMAINE

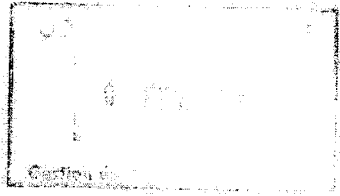


ACQUISITION AMIABLE

Brigade d'Evaluation Domaniale
7 Avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :
Références : N° dossier : 2011-411V1581
Affaire suivie par : L. SAVIRAYE
Téléphone : 02 62 94 05 85
Télécopie : 02 62 94 05 83
Courriel : rdomaine104@detip.finances.gouv.fr



- 1 Service consultant : Commune de Saint-Denis
- 2 Date de la consultation : 28/07/2010
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition amiable
- 4 Propriétaire présumé M. MADE GILBERT
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : ST DENIS
- Parcelle EP n° 48, d'une superficie de 409 m², terrain en friches et pentu.
- 5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au PLU actuel Zone : AUm / Emplacement réservé n° 475
Au PPR : Bg
- 6 Origine de propriété : Indéterminée
- 7 Situation locative : Libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 41 000 €

Marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières :

L'évaluation demandée, n'étant prévue par aucun texte législatif ou réglementaire, est effectuée à titre officieux.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint-Denis le 31 janvier 2011

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
de la Réunion

Par délégation, L'Inspecteur du Trésor Public

Lilian SAVIRAYE

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

REÇU A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

11 MAI 2011

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 83-633 DU 26 JUILLET 1983
RELATIVE AUX FONCTIONS ET LIENS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

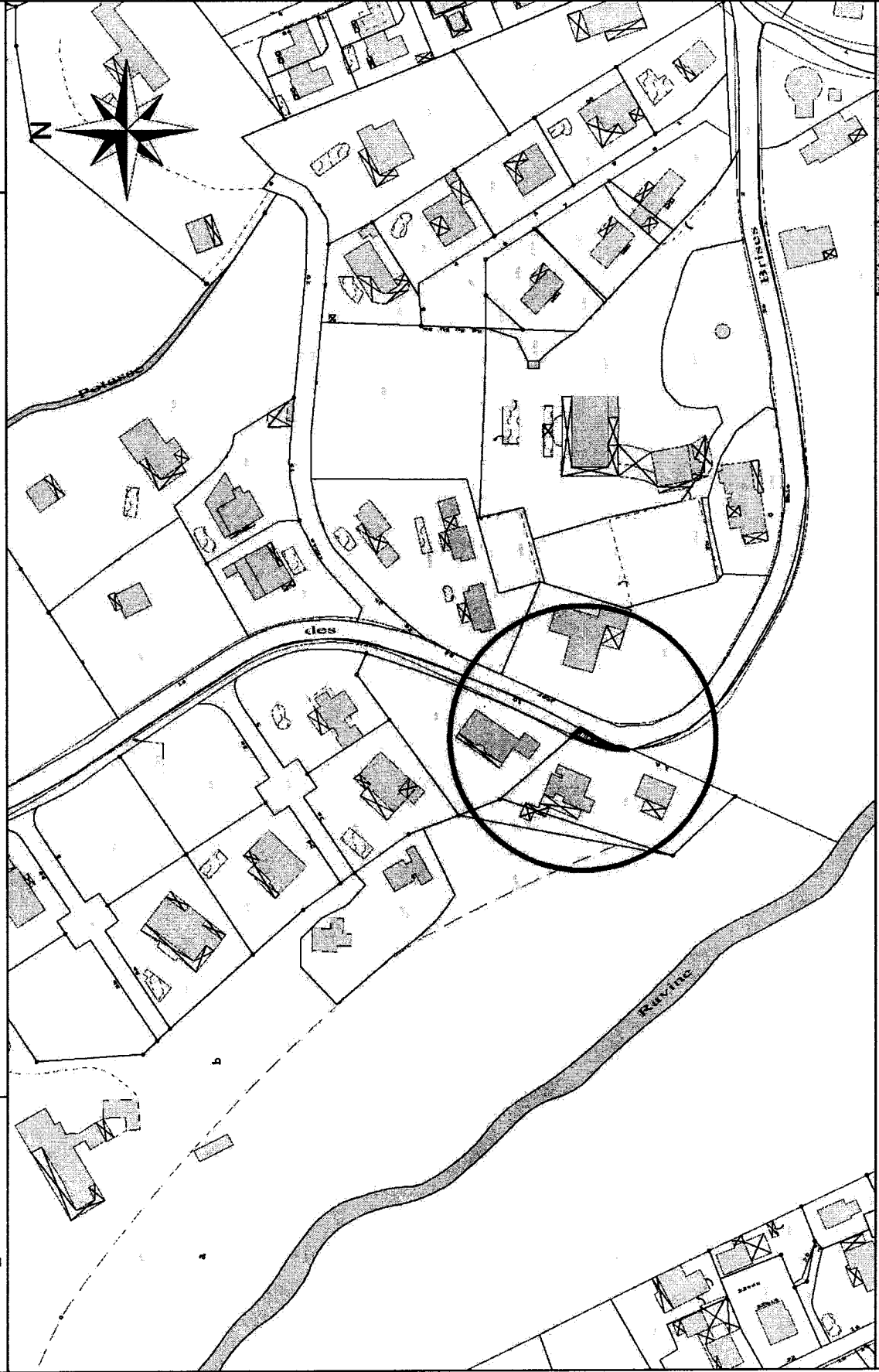
Adopté par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M12-33

LE MAIRE

EH 19p

PLAN de SITUATION

1 / 1500



Mairie de Saint-Denis

DATE DU TIRAGE : 21-03-2011 10:52:17 AM

**PROJET : AMPLIATION D'UN CARRÉ DE MAISON
RUE DE LA RIVIERE / RUE DES BIRIBOIS / DROITS RESERVES**